

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Coulon, Mme Herman Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Pollefoort, M. Poulain.

Absents excusés : M. Labre, M. Rosak.

Secrétaire de séance : Mme Herman.

APPROBATION DU PV DU 8 SEPTEMBRE

Madame Tolmont souhaite apporter un complément suite à son intervention concernant les travaux du centre bourg.

D'abord, elle voulait comprendre pourquoi la commission urbanisme n'était pas conviée aux réunions de travaux d'aménagement du centre bourg, en cours actuellement. Ces travaux étant communautaires, la mairie n'est pas incluse dans les rencontres.

Puis, Madame Tolmont demande des informations sur le projet d'urbanisation du centre bourg (derrière l'église) : qui est le propriétaire du terrain ? La majeure partie appartient à Le Mans Métropole et une autre à la commune. Pourquoi ne pas temporiser ces travaux de construction de 23 logements ? Ce projet devait voir le jour en 2022, a déjà pris du retard, ce qui peut pénaliser l'école. Ce dossier ne pourra certainement pas sortir avant 2028 au mieux car il faut refaire la procédure d'enquête publique (délais imposés pour la consultation des services, travaux de mise aux normes de la lagune....). Un RDV de revoyure est prévu en avril avec la Préfecture...

Au regard de l'expérience des travaux en cours, la mairie via la commission urbanisme voire le conseil municipal sera-t-elle concertée sur ce futur projet au-delà des esquisses initiales ? Le projet sera confié par LMM à un promoteur. Il faudra être vigilant sur la définition finale du projet.

PRESENTATION DES DEVIS ECOLE (PORTAIL, MAÇONNERIE, GRILLE)

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a reçus dans le cadre de réfection de la cour de l'école.

Maçonnerie du mur de l'école	
Entreprise Berton – La Milesse	13 449.00 € HT
EGMB – Coulans	8 246.08 € HT
Boyer Vitré – Luceau	29 890.00 € HT
Clôture	
IDEVERDE – Angers	7 422.23 € HT ou 9386.13 € HT (RAL 8014)
ECM2C – Neuville	12 852.00 € HT
Hatton – Pruillé	8026.85 € HT
Préau	
Hatton – Pruillé	44 528.20 € HT
ECM2C – Neuville	41 800.00 € + 6 800.00 € (bandeau) HT
Portail – Grille – IdVerde	8799.26 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide de valider les devis suivants :

- Devis maçonnerie (parpaing, enduits, briques) : entreprise EGMB – 8246.08 €
- Clôtures : iDVerde - 9386.13 €
- Préau : ECM2C – 38 300 €
- Portail iDVerde – 8799.26 €
-

Soit un total de **64 731.47 €**

Subvention Contrat Pays de la Loire

La commune de Fay a décidé d'engager la construction d'un préau avec des travaux de maçonnerie et de clôtures dans le cadre du réaménagement la cour de l'école primaire.

Dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026 (CPdL 2026) cosigné le 21 mai 2025 par la Région des Pays de la Loire et la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, une subvention régionale a été inscrite en faveur de ce projet pour un montant de 30 000 € pour un coût de projet estimé à 64 731.47 €.

Pour confirmer l'attribution de cette subvention régionale par la Commission Permanente de la Région, un dossier complet doit être préalablement déposé sur le portail des aides régionales par la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, structure chef de file du Contrat régional. Dans ce cadre, une délibération municipale est également nécessaire pour solliciter cette subvention régionale.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire cette subvention régionale de 30 000 € dans le cadre du Contrat Pays de la Loire (CPdL) 2026 de Le Mans Métropole.

AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE : RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS

En mai dernier, la commission en charge de l'aménagement de la cour avait visité des cours d'école dans le Finistère. Un lancement d'appel à projets a été déposé cet été. Trois équipes ont répondu et ont participé à une audition.

Après avoir pris connaissance du PV de cette audition et après échanges, le conseil municipal, après délibération, décide de retenir la candidature de « Super fabrique » pour un montant total de dépenses de 50 000 € dont 25 000 € de frais d'honoraires. Il charge le Maire de signer leur offre.

CONTRAT COLLECTIF DE SANTE

Le Centre de gestion de la Sarthe propose de préparer et organiser la consultation nécessaire à la mise en place d'un contrat collectif en matière de santé à destination de vos agents à compter du 1^{er} juillet 2027.

L'adhésion des agents sera facultative et la seule obligation des collectivités au 1er janvier 2026 est de participer à hauteur de 15 euros minimum par mois et par agent aux contrats santé individuels labellisés de leurs agents. Elles n'ont pas l'obligation de proposer une mutuelle à leurs agents.

Le conseil municipal doit d'abord arrêter s'il souhaite participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation 2027-2032 sur le risque sante mise en place par le CDG 72. Dans un second temps, le conseil municipal devra délibérer pour donner mandat au centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Après discussion, le conseil municipal décide de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

QUESTIONS DIVERSES

Citystade

Les derniers aménagements du citystade se terminent. L'accès au public va être possible à partir du 20 octobre.

Repas des aînés : le 11 novembre

Mme D'Agostini demande si une animation peut être prévue pour accompagner le repas. Quelques pistes sont proposées dans ce sens.

Re Fay l'histoire

Ce projet est porté par l'ensemble des associations de la commune ayant pour but de retracer l'Histoire de Fay. Chacun est invité à témoigner sur des événements qui se sont produits sur la commune. Une exposition sera ensuite présentée voire des panneaux d'information sont envisagés sur la commune.

Aménagement du cimetière

M. Guitton informe le conseil que la commission « aménagement du cimetière » s'est réunie pour commencer à prévoir les premiers aménagements. Des plantes vivaces vont être plantées entre et derrière les tombes et un panneau d'affichage va être installé aux vacances de la Toussaint.

Sol du restaurant scolaire

Mme D'Agostini fait part au conseil de tâches sur la moquette du restaurant scolaire. Un entretien plus rigoureux est nécessaire.

SIVOM : départ de Lise Devaux

Mme Herman informe le conseil que Lise Devaux, coordonnatrice territoriale du Bocage Cénomans va quitter ses fonctions et qu'un recrutement est en cours.

Site Internet

Mme Herman interroge Jean Pierre Guitton sur les échanges de la commission dernièrement réunie au sujet du site internet qui présente des premières défaillances techniques. Compte-tenu que le Bocage propose une réflexion commune au lendemain des prochaines élections, il est convenu d'attendre.

Demande de subvention du Comité des fêtes

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention du Comité des fêtes pour l'achat du sapin de Noël. Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande et d'acheter le sapin. Son lieu d'implantation sera à définir en fonction des travaux.

Fin de la réunion à 23h15